

AM/034/2025

# DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME MARIE PINTO, COORDINATRICE TECHNIQUE EVENEMENTIEL

Le Maire de BREUILLET,

Vu l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant M. le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité par arrêté à déléguer sa signature à certains fonctionnaires ;

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal au Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le volume des affaires traitées nécessite, dans un souci de bonne administration des affaires municipales, d'accorder une délégation de signature à des fonctionnaires d'autorité,

#### **ARRETE**

#### Article 1:

Délégation de signature donnée à **Mme Marie PINTO**, Coordinatrice technique évènementiel dans le cadre de ses attributions, pour :

- Les autorisations de prêt de matériel,
- Signature des états des lieux des salles municipales (entrée et sortie).

### Article 2:

La délégation qui est conférée à **Mme Marie PINTO**, Coordinatrice technique évènementiel par l'article 1 peut être exercée en cas d'absence ou d'empêchement par **Mme Marina CHARTIER**, Régisseur.

#### Article 3: Publication, notification, exécution

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au registre des arrêtés de la mairie,
- Affiché aux lieux accoutumés,
- Transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Palaiseau

## et dont l'ampliation sera :

- Notifiée à l'Agent,
- Adressée à Madame La Directrice Générale des Services,
- · Adressée à Madame la Directrice Générale Adjointe,
- Adressée à Mme Marina CHARTIER, Régisseur.

Mis en ligne le 13/10/2025 Å 10h26

REÇU EN PREFECTURE le 13/10/2025 Coordinatrice technique évènementiel

Marie PINTO

Le Maire

Véronique MAYEUR